CALENDRIER

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2024











Consignes générales

pour une bonne collecte des déchets

Un souci de collecte ? Consultez prioritairement notre site www.bep-environnement.be ou appelez le 081/718.211

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou www.trionsmieux.be



Horaires?

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 18h**. **Attention, en juin, juillet et août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin.**





Dépôt?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collecte.



Déchets coupants?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.



Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.



Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.



Que signifie le logo Point Vert ?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableau 2024 des collectes



Jour de passage inhabituel



Déchets ménagers résiduels & déchets organiques







→ FAGNOLLE, FRANCHIMONT, JAMAGNE, JAMIOLLE, LAUTENNE, MERLEMONT, NEUVILLE, OMEZEE, PHILIPPEVILLE, ROLY, ROMEDENNE, SAMART, SART-EN-FAGNE, SAUTOUR, SURICE, VILLERS-EN-FAGNE, VILLERS-LE-GAMBON, VODECEE

Toutes les collectes ont lieu le lundi.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0	8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	4, 11, 18, 25	8, 15, 22, 29	6, 13, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28	4, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30
SE SE	22	19	18	15	13	10	8	5	2, 30	28	25	23
	5* , 15, 29	12, 26	11, 25	8, 22	6, 24*	3, 17	1, 15, 29	12, 26	9, 23	7, 21	4, 18	2, 16, 30



La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00. Infos: www.laressourcerie.be



Collecte des sapins : Collectes 2024 dans les recyparcs : Vélos: 20 avril - Jouets: 19 octobre



Collecte des PMC dans le Sac Bleu



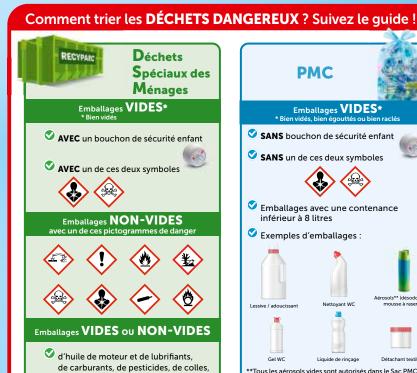






Cartons à boissons





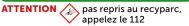


aux collaborateurs du recyparc.

PMC



Infos sur le tri et le recyclage: www.fostplus.be ou www.trionsmieux.be



de peintures et vernis, de bombes de

mousse polyuréthane, tubes de silicone



Collecte des déchets organiques







Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin

Autres déchets



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cendres froides de bois non traité, cartons alimentaires souillés



Consignes à suivre:

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés!
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be
- Les emballages non biodégradables n'ont pas leur place dans le sac organique.





Collecte des papiers-cartons

En porte-à-porte ou aux recyparcs



Papiers propres non souillés



Cartons propres non souillés et aplatis

Consignes à suivre:

- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.
- Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis <u>uniquement lorsqu'ils</u> <u>sont pleins</u>.







Recyparc

de ciment

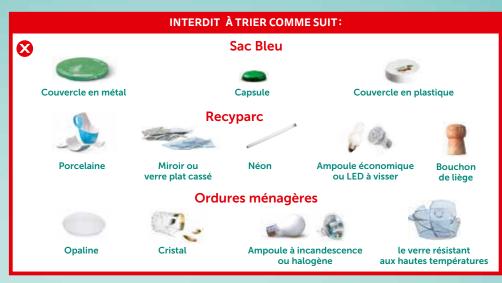




Collecte des **bouteilles**, **bocaux et flacons en verre transparent** (>) à déposer dans les bulles ou aux recyparcs







CONSEILS À SUIVRE:

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales. passibles de poursuites administratives ou judiciaires.



Recyparc

La liste des matières acceptées dans les recyparcs et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible sur demande auprès des préposés ou sur www.bep-environnement.be

ADRESSE DU RECYPARC:

Rue de Merlemont à Philippeville

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h. Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux.

- Les déchets doivent être préalablement triés au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- La récupération des matières dans les recyparcs est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales
- et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:

• Les apports sont limités à 1 m³ par matière

- Amiante 0,5 m³/citoyen/an
- Bois 3 m³/citoyen/an
- Inertes 3 m³/citoyen/an
- Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m³/citoyen/an
- Déchets verts 7 m³/citoyen/an
- Pneus 4 pneus/citoyen/an

Date de fermeture exceptionnelle de votre recyparc:

Collecte dans les recyparcs :



Vélos : samedi 20 avril 2024



🖒 Jouets : samedi 19 octobre 2024

PHILIPPEVILLE

s'engage dans un programme d'actions pour tendre vers le zéro déchet.





Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne sur

www.bep-environnement.be



iudiciaires.

Grand Nettoyage de Printemps du 21 au 24 mars 2024

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.walloniepluspropre.be**



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et tout connaître sur les collectes des déchets.











L'application web des recyparcs

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur https://bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de vos quotas.
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.

Si vous vous retrouvez face à une bulle pleine, voici ce que vous pouvez faire et ce que vous ne pouvez pas faire :

- 1. Je recherche un autre site de bulles à verre dans mon quartier ou je me rends dans le recyparc le plus proche. Pour vous aider à trouver facilement un autre site proche, l'application Recycle! ainsi que le module de recherche sur notre site www.bep-environnement.be vous renseignent en fonction de votre code postal ;
- 2. **J'appelle les services de collecte** au numéro unique 081/718.211 pour signaler l'engorgement ;

3. Je reviens un autre jour mais en aucun cas je ne laisse les bouteilles et autres caisses en carton ayant contenu ces bouteilles aux abords des bulles. En effet, découvrir des dépôts «clandestins» autour des bulles à verre n'est agréable ni pour les habitations avoisinantes ni pour les collecteurs. Par ailleurs, laisser ses déchets près des bulles à verre est considéré comme une infraction environnementale, passible de poursuites administratives et





BEP Environnement

Votre Intercommunale de gestion des déchets ménagers

Avenue Sergent Vrithoff, 2 • 5000 Namur

Tél: 081/71.82.11

www.bep-environnement.be



Administration communale de Philippeville

Place d'Armes, 12 • 5600 Philippeville Tél.: 071/66.04.08

www.philippeville.be

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 9h00 à 16h30

